



AMBASSADE DE SUISSE
AU SÉNÉGAL

DAKAR, le 26 avril 1963

1, rue Victor Hugo
B. P. 1772
Tél. 263.48

Réf.: Q.1.0.1 a) T/jf

sn	MR	WM	LA	CN	GT	CH	3/8
Date	2.5	7.5	7/5	7/5	10.5	13.5	
Visa	MR		WM	CN	GT	CH	(P)
EPO							11
E.941.1 - Sénégal							

Au Service de la Coopération
Technique
Département politique fédéral
B e r n e

Monsieur le Délégué,

Après 19 mois de séjour à Dakar, le moment me paraît venu de vous faire rapport sur l'expérience que j'ai acquise ici concernant l'attitude des autorités sénégalaises à l'égard de la coopération technique.

La chose me paraît d'autant plus opportune que j'ai eu l'occasion de causer tout récemment de cette question avec un fonctionnaire français hautement compétent : M. Jean-Pierre Dannaud, Directeur des Affaires Culturelles et Sociales au Secrétariat d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté. Ce dernier m'a exposé des vues qui m'ont passablement étonné car elles ne s'accordaient guère avec les impressions que j'avais recueillies depuis mon arrivée à Dakar.

En effet, dans les quelques occasions où j'ai eu à intervenir pour mettre en train des projets de coopération avec les autorités sénégalaises, ou bien j'ai rencontré peu d'intérêt chez celles-ci, ou bien je me suis heurté à une passivité totale de leur part. Je ne puis faire qu'une exception, c'est celle qui concerne l'expert Wenger qui nous a été demandé par l'ancien Ministre des Postes et Télécommunications, Alioune Tall.

Même en ce qui concerne les instruments géodésiques que nous avons offerts à l'Ecole Nationale des Travaux Publics, il a fallu que je me donne beaucoup de mal pour faire revivre une affaire assez mystérieusement tombée dans l'oubli au Ministère de l'Enseignement Technique.

* (un des deux principaux collaborateurs de
H. Raymond Triboulet.)

.../.

.../.

CN

- 1) lettre Paul par voie
intermédiaire brief
1. au. H. fait le 8.5.63 CN
- 2) Kopie au D.d.I. do.



Or, ces impressions ont été confirmées au cours de ces dernières semaines encore, par des conversations que j'ai eues avec mes collègues dont les expériences sont assez pareilles aux miennes. En outre, j'ai eu une conversation fort instructive avec un professeur de l'Ecole des Hautes Etudes Internationales à Genève, M. Siotis, qui parcourait l'Afrique francophone en vue de recruter des boursiers pour le Cours de formation des cadres diplomatiques des pays du tiers monde que l'Ecole en question organise depuis plusieurs années comme agent d'exécution de la Fondation Carnégie.

Le Professeur Siotis a été reçu à Dakar avec une froideur et une indifférence totale. Il m'a appris que l'Ecole des Hautes Etudes Internationales avait proposé au Sénégal d'organiser un de ses cours à Dakar même. Le Gouvernement Sénégalais a rejeté cette offre sous le pauvre prétexte qu'il ne pourrait pas loger les élèves. Chose curieuse, le Sénégal est le seul pays de tous les états de l'Afrique francophone à n'avoir jamais proposé un boursier pour les cours en question.

Il semble donc que l'attitude du Sénégal vis-à-vis de l'aide technique offerte par des pays autres que la France, est assez singulière et ne correspond pas à celle de la plupart des autres pays africains de langue française.

Un collègue auquel son Gouvernement offre dans le domaine dont nous parlons des moyens d'action infiniment plus puissants que les nôtres et dont l'expérience est par conséquent bien plus grande que la mienne, est d'avis que cette politique ne doit pas être mise entièrement au compte de la France. Il est persuadé qu'elle est due autant, sinon davantage, à une sorte d'esprit de routine qui est entré dans les habitudes de l'administration sénégalaise. Celle-ci est tellement gâtée par la France qu'elle répugne tout simplement à faire l'effort qu'exigerait l'intégration, dans son système d'enseignement, de cadres autres que les cadres français. A cela s'ajoute un phénomène psychologique fort compréhensible, à savoir que les Sénégalais actuellement au pouvoir, alors qu'ils ont été en grande partie formés en France où ils ont séjourné longtemps et où ils ont acquis de l'aisance dans le commerce avec les Français, se sentent mal à l'aise lorsqu'ils entrent en contact avec d'autres étrangers. On peut même dire encore, qu'en règle générale, il s'est établi entre Français et Sénégalais, pendant les générations qu'a duré la domination coloniale, des contacts humains et une compréhension réciproque qui permettent certainement à la France d'accomplir avec plus d'efficacité que toutes les autres puissances, le rôle d'éducateur et d'instructeur du peuple sénégalais. Aucune puissance occidentale n'est tentée de sous-estimer l'importance de ce facteur. Chacun est conscient que la France remplit en Afrique francophone, en matière d'enseignement et de formation des cadres, un rôle qui est dominant et qui doit le

demeurer dans l'intérêt de l'Europe et du reste du monde occidental. Ce qui étonne, c'est que les forces de la France étant limitées, on ne rencontre pas, en tout cas au Sénégal, une volonté de coopération disposée à opérer là où les moyens de la France auraient besoin d'être renforcés ou complétés.

Vous comprendrez donc, qu'imbu comme je l'étais de mes propres impressions et de celles de mes collègues, telles que je viens de les résumer, j'ai été assez étonné d'entendre M. Dannaud me tenir le langage que voici.

La France entrevoit actuellement l'avenir de l'oeuvre accomplie en Afrique par le Ministère de l'Aide et de la Coopération avec un esprit fort critique et chargé de passablement d'appréhensions.

Elle se rend compte que les méthodes d'enseignement et de formation, et plus encore les programmes appliqués jusqu'à présent, correspondent extrêmement mal aux besoins de pays africains. Alors que les besoins de ces derniers sont totalement différents des besoins de la France et des circonstances économiques et sociales qui y prévalent, on applique encore en Afrique, dans tous les domaines, exactement les programmes qui ont été conçus pour enseigner les Français de France.

Cette situation n'est pas seulement malheureuse parcequ'elle forme des cadres africains incomplètement préparés aux tâches auxquelles on les destine, mais elle a le désavantage encore plus grand d'offrir aux Africains le moyen et par conséquent aussi, la tentation, d'étudier non pas pour servir leur pays, mais en vue de se détacher de celui-ci et de faire carrière ailleurs, de préférence en Europe. Vous n'êtes pas sans savoir, en effet, que les traités conclus par la France avec ses anciennes colonies, accordent aux ressortissants des hautes parties contractantes, le même droit d'établissement qu'aux nationaux. La conséquence est qu'actuellement on assiste en Afrique à une véritable course aux bourses d'études, car accomplir ses études dans une université française prépare mieux le chemin à une carrière en France que des études faites à l'université de Dakar par exemple.

Dans le domaine de la fonction publique, la France distingue des maux d'une autre nature et qu'il n'est pas moins important de combattre. A la faveur des subsides considérables payés par le Gouvernement Français pour les investissements, le développement et les frais d'administration (aide au budget), les fonctionnaires sénégalais ont pris dès l'indépendance, l'habitude de s'attribuer des traitements aussi élevés que les traitements payés aux fonctionnaires français en métropole.

Cette situation est absurde pour ne pas dire scandaleuse quand on songe à ce que représente le revenu national français d'un côté et le revenu du Sénégal et des autres pays africains de l'autre.

Mon informateur m'a même déclaré que la France ne trouvait pas son intérêt dans la manière dont fonctionne actuellement la zone franc, attendu que le taux de conversion entre le franc CFA et le franc français (100 Fr CFA = 2 Fr français) ne constitue évidemment pas un facteur propre à persuader les Africains de restreindre leur train de vie.* Or, la France ne peut pas espérer que les efforts et l'argent qu'elle dépense pour aider l'Afrique francophone à se pourvoir d'une organisation sociale et d'un système économique viables, conduisent au but visé si les intéressés n'arrivent pas à bref délai à accorder leurs dépenses aux ressources qui leur appartiennent en propre.

Après ces généralités, M. Dannaud est revenu au sujet limité de l'enseignement et de la formation des cadres pour me dire qu'il ne pourra pas y avoir d'africanisation authentique de ceux-ci tant et aussi longtemps que les candidats à la Fonction Publique, aux carrières libérales et aux autres emplois du commerce et de l'industrie ne seront pas obligés, et de recevoir leur formation en Afrique selon des programmes conçus en vue des besoins de l'Afrique, et d'exercer ensuite leur métier en Afrique.

Le Ministère de l'Aide et de la Coopération a d'ores et déjà fait part de ces vues aux gouvernements africains et il serait parvenu à les y rallier sans beaucoup de difficultés. Ces gouvernements, à part les considérations qui précèdent, tiennent aussi compte du fait que les jeunes gens qu'ils envoient en Europe comme boursiers ou comme stagiaires n'ont la plupart du temps pas atteint la maturité ni ne possèdent le jugement sans lesquels ils succombent à toutes sortes de sollicitations et de tentations. Celles-ci ne risquent pas seulement de corrompre leurs moeurs ou leur santé, mais aussi leurs convictions politiques.

C'est à la suite de cela que je me serais heurté dans plusieurs circonstances à une indifférence apparente des autorités sénégalaises lorsque j'offrais des bourses à celles-ci. Il n'y aurait pas en réalité indifférence mais plutôt une réserve que les fonctionnaires sénégalais compétents adoptent pour se conformer à la politique que je viens de décrire.

M. Dannaud m'a prétendu que ce sont des considérations de ce genre qui ont inspiré le Ministère de la Santé Publique lorsqu'il a décliné l'offre par laquelle l'Université de Lausanne lui proposait deux bourses pour des médecins désirant se perfectionner en pneumologie. Le Ministère en question aurait été sin-

* Cette situation a entre autres pour effet, que fonctionnaires africains et conseillers techniques français (environ 3000), payés au tarif élevé de l'ancienne administration coloniale, peuvent transférer sans restriction leur avoir au taux de 100 Fr CFA = 2 Fr français.

cère lorsqu'il me prétendait que le Sénégal a trop peu de médecins pour pouvoir accorder à ceux qui viennent de terminer leurs études, le luxe d'aller passer douze mois en Europe. Il faut que ces jeunes médecins commencent par pratiquer la médecine au Sénégal même pendant plusieurs années afin de s'y enraciner et d'y acquérir de l'expérience. Alors seulement, le Sénégal estime utile d'envoyer ceux qui se sont montrés les plus capables accomplir des stages de perfectionnement aussi courts que possible afin qu'ils n'aient pas le temps de se déshabituer des conditions de vie moins agréables qu'ils trouvent au Sénégal.

Cela expliquerait également que dans les rares cas où nos bourses ont été acceptées, il s'est agi non pas d'étudiants devant se rendre spécialement en Suisse pour bénéficier des dites bourses, mais d'étudiants qui avaient d'ores et déjà commencé à étudier en Suisse à leurs propres frais. Ce serait enfin de semblables motifs qui auraient déterminé le Ministre de la Santé Publique à signer la réponse assez brutale concernant les deux jeunes infirmières sénégalaises qui ont été adoptées par la paroisse catholique de Montreux et qui font l'objet d'une communication séparée.

L'effort d'authentique africanisation des cadres sénégalais de toute sorte ainsi comprise, exige naturellement le renforcement du corps enseignant de toutes les écoles sénégalaises à tous les degrés, de l'école primaire aux études universitaires. Le Sénégal n'est naturellement pas en mesure de fournir le personnel qualifié nécessaire. Il y a déjà une grande majorité d'instituteurs primaires africains au Sénégal, mais le personnel africain se raréfie à mesure qu'on gravit les échelons de l'enseignement. A l'Université les professeurs sénégalais ne constituent encore qu'une faible minorité. Or, dans le domaine de la formation générale, la France entend conserver la haute main en Afrique. Quelles que soient les concessions que l'évolution des temps l'oblige à faire dans ses anciennes colonies aux nations étrangères (par exemple à la suite de l'association de l'Afrique francophone au marché commun) en matière commerciale, politique etc..., il est un domaine dans lequel elle est déterminée à conserver une exclusivité absolue, c'est celui de l'influence culturelle. Elle veut que les Africains francophones continuent à recevoir une formation générale française. Elle ne fera donc pas de son propre gré aucune concession dans ce domaine.

Les gouvernements intéressés acceptent cette politique comme conforme à leur intérêt et rejettent toute coopération étrangère autre que française dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire.

Il est aisé de comprendre que suivant cette politique, la France ne perd pas de vue ses propres intérêts. Aussi bien, le rapport de la commission sénatoriale des finances sur le budget de la coopération pour 1963 présenté au Sénat le 29 janvier dernier par M. André Armengaud porte que :

" Les majorations de crédits s'expliquent par la nécessité de faire désormais face à une forte concurrence étrangère, venue de l'Ouest aussi bien que de l'Est, dans des pays devenus indépendants, si le maintien et l'affirmation de la présence française demeurent un des objectifs de la politique française ".

Tous les collègues auxquels j'ai causé de cette affaire, et qui ne sont pas des communistes bien entendu, déclarent que leur gouvernement voit dans cette attitude un facteur bienfaisant, non seulement pour l'Afrique mais pour l'occident tout entier/car, comme je l'ai déjà relevé plus haut, il s'est établi entre Français et Africains, pendant les générations qu'a duré la domination coloniale, des contacts humains et une compréhension réciproque qui mettent la France en mesure de renforcer mieux que quiconque l'attachement heureusement manifesté par l'Afrique francophone pour le monde occidental. Au demeurant, cette manière de faire rencontre exactement les vœux des hommes d'état africains actuellement au pouvoir. L'évolution récente des événements au Mali et en Guinée en donne une preuve particulièrement probante.

Pour ce qui est en revanche du domaine professionnel et technique, la France et l'Afrique sont conscients que cette dernière a des besoins si vastes qu'il n'est pas possible aux Français d'y répondre tout seuls. L'aide étrangère est par conséquent la bienvenue.

J'en ai fait l'expérience en voyant l'intérêt très positif manifesté par le corps d'enseignement technique et de formation des cadres pour l'école artisanale que les syndicats suisses ont offerte aux syndicats sénégalais et qui sera construite à Kaolack. Le même Ministère étudie actuellement, avec intérêt, un projet analogue conçu par un Père missionnaire suisse et en vue de la réalisation duquel il sera fait appel aux ressources de Caritas-Lucerne.

Vu ce qui précède, je conclus par dire qu'au moins en ce qui concerne le Sénégal :

a) il est inopportun de continuer à offrir à ce pays des bourses d'études, sauf bien entendu dans les cas exceptionnels où il nous en demanderait lui-même. Je sais par exemple qu'un professeur de la Faculté de Médecine de Dakar souhaiterait que deux de ses élèves se perfectionnent en anatomie pathologique à l'Université de Zurich qui jouit, paraît-il, d'un renom particulier dans cette branche;

b) il y aurait lieu de considérer avec d'autant plus de bienveillance les demandes d'assistance technique que le Sénégal viendrait à formuler en matière de formation professionnelle et technique.

Je ne puis pas manquer en terminant, de relever que la politique décrite plus haut concerne uniquement le Sénégal et probablement aussi les autres états de l'Afrique francophone noire.

La Mauritanie, en effet, a une politique tout-à-fait différente. Le Président Ould Daddah manifeste à chaque occasion le souci qu'il a d'atténuer la dépendance dans laquelle son pays se trouve vis-à-vis de la France. Cela tient évidemment à la position très particulière de la Mauritanie à qui le Maroc reproche constamment de n'être qu'une vulgaire création du Gouvernement Français. Cette fausse accusation que Radio-Maroc répand dans le désert, est de nature à encourager la résistance des Mauritaniens qui ne sont pas encore ralliés à la politique du Gouvernement Daddah. Il est donc nécessaire pour celui-ci de se dispenser de l'aide française partout où il le peut.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE

M. Daddah

P. S

Je joins un extrait du discours prononcé le 14 avril à l'Assemblée nationale par le Président Sangha, concernant le développement et la formation des cadres. Comme vous voyez les vues du Président concordent avec celles que M. Daddah m'a exposées.

└